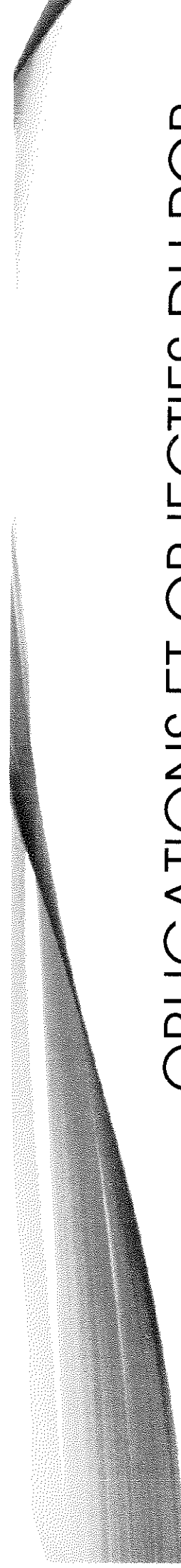


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

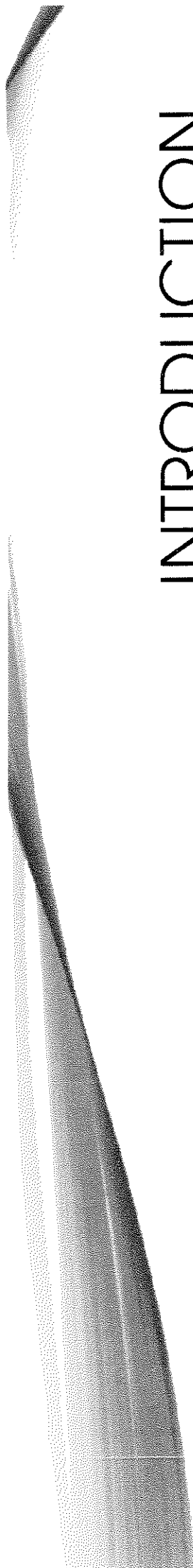
Syndicat Intercommunal Murois





OBLIGATIONS ET OBJECTIFS DU ROB

- Le Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.
- C'est une étape préalable au vote du budget primitif qui doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce dernier. Il n'a pas de caractère décisionnel néanmoins sa teneur doit faire l'objet d'une délibération du comité syndical.
- Il doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice à venir mais également d'être informée sur la situation financière de la collectivité.
- Le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires et doit comporter les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de l'évolution des dépenses et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.



INTRODUCTION

- Le projet de Loi de finances 2021 a été bouleversé par la Covid-19 et prévoit notamment un plan de relance de 100 milliards d'euros avec un fléchage pour l'investissement visant à la densification et la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.
- La crise sanitaire a impacté profondément le budget 2020 des collectivités dont celui du Syndicat Intercommunal Murois (SIM) puisque de nombreuses recettes propres n'ont pas été perçues. L'année 2021 semble de nouveau confrontée à la Covid-19, ne permettant pas une stabilisation des recettes.
- Le projet de mandat prévoit des investissements pour redynamiser et rendre attractif le territoire mais ces derniers devront être priorités et sans doute plus échelonnés dans le temps, en attendant que la crise sanitaire et économique s'estompe.
- Le SIM poursuivra les efforts engagés en matière de maîtrise des charges courantes et tentera dans la mesure du possible d'augmenter ses ressources propres.
- Les orientations ci-après présentées tiennent compte à la fois du contexte économique et des contraintes sanitaires, tout en intégrant les impératifs de mise en valeur des équipements intercommunaux et d'application des volontés politiques.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses ajustées au contexte sanitaire



Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement du CA 2018 au CA 2020.

	Les dépenses réelles de fonctionnement			Evolution 2018-2020	Evolution 2019-2020
	CA 2018	CA 2019	CA 2020		
Charges à caractère général	507 544,57 €	483 497,17 €	438 200,64 €	-13,66%	-9,37%
Personnel	941 725,06 €	985 890,51 €	1 023 464,02 €	8,68%	3,81%
Subventions versées aux associations et indemnités des élus	254 279,41 €	256 056,57 €	234 533,16 €	-7,77%	-8,41%
Intérêt des emprunt	12 140,27 €	10 910,95 €	9 637,44 €	-20,62%	-11,67%
TOTAL	1 715 689,31 €	1 736 355,20 €	1 705 835,26 €	-0,57%	-1,76%

1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

- Le confinement total connu entre mars et mai 2020 a eu un impact majeur sur la consommation des fluides du SIM puisque tous les équipements, y compris la piscine qui est énergivore, ont été mis en veille technique. Ce sont ainsi près de 50 000 € d'économies sur le chapitre 011. A contrario, sur 2021, certains publics dits prioritaires continuent d'accéder à nos équipements, qu'il faut donc maintenir comme pour une exploitation normale. Cette diminution des consommations ne pourra donc pas être dupliquée sur le budget 2021.
- La réouverture des services a nécessité des achats plus importants pour les EPI (masques, gants, visière) et pour les produits d'entretien. Cette hausse des consommations devraient perdurer sur 2021.
- Le plan de mandat prévoit la conception d'un magazine d'informations (*Côté SIM*) distribué à l'ensemble des Murois et Laurentinois, en sus des plaquettes propres des services. La ligne afférente au budget sera par conséquent revalorisée pour répondre à l'axe n°1 du projet politique.

**Le chapitre 011 devrait s'élever à 540 000 €
soit en baisse de 1,2% par rapport au BP 2020**

2. LES CHARGES DE PERSONNEL (1)

- Les différentes périodes de confinement n'ont pas eu d'effet sur la masse salariale puisque les consignes de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) étaient de positionner les agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) donc sans diminution de salaire.
- En 2020, deux agents ont souhaité reprendre à taux plein après des temps partiels de droit, venant ainsi augmenter les rémunérations versées. Il en sera de même en 2021 avec le retour d'un agent du service administratif à 100%.
- Un agent a souhaité réintégrer le SIM après une période de disponibilité mais le médecin de prévention a exigé une reprise à mi-temps thérapeutique. Par ailleurs, ses missions étant strictement limitées, il a fallu embaucher un contractuel sur un 25h/semaine pour compléter son poste. Cet agent est actuellement en ASA car considéré comme « personne vulnérable en période de pandémie » donc rémunérée à 100%, avec comme date de fin la sortie de l'état d'urgence sanitaire. Passé ce délai elle pourra de nouveau poursuivre son mi-temps thérapeutique.

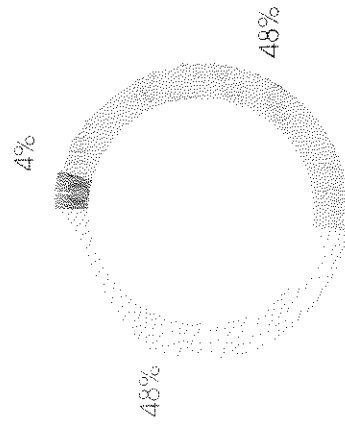
2. LES CHARGES DE PERSONNEL (2)

- Un agent a eu l'autorisation de reprendre son poste en septembre 2020 après un congé de longue maladie de deux ans. Là encore le médecin de prévention et l'expert du Centre de Gestion ont exigé qu'elle reprenne en mi-temps thérapeutique avec l'interdiction d'être en autonomie autour des bassins. Il a donc fallu recruter un ETAPS pour pouvoir accueillir les scolaires à la piscine. En janvier 2021, l'état de santé de cet agent n'était pas encore consolidé mais le service de prévention souhaite lui laisser le temps avant d'envisager une Période de Préparation au Reclassement (PPR).
- Le contrat groupe pour les risques statutaires prévoit une augmentation du taux de cotisation de l'assurance à compter du 1^{er} janvier 2021.
- L'accord PPCR et la réévaluation de la prime « CSG » au 1^{er} janvier 2021 viendront également jouer en notre défaveur sur la masse salariale du SIM.

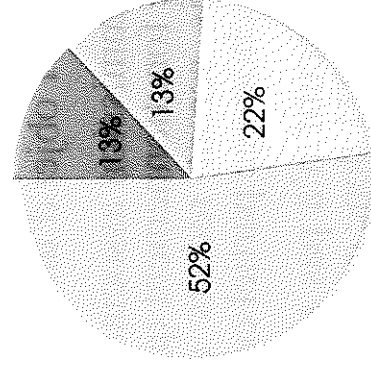
**Le chapitre 012 devrait s'élever à 1 110 000 €
soit en hausse de 4% par rapport au BP 2020**

2. LES CHARGES DE PERSONNEL (3)

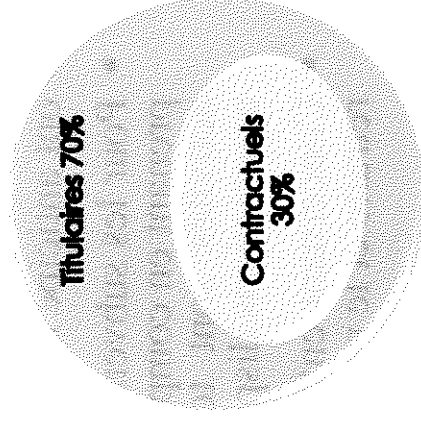
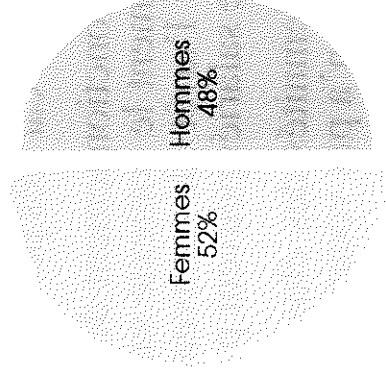
La structure des effectifs pour l'année 2021 :



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C



■ Administratif
■ Technique
■ Médiathèque
■ Piscine



3. LES CHARGES DE GESTION COURANTE

- Les subventions de projet ou d'investissement sont versées aux associations intercommunales uniquement sur présentation de justificatif. Le confinement total de début 2020 n'a pas permis aux associations de réaliser leurs projets donc elles n'ont pas demandé les subventions afférentes. Ce sont près de 20 000 € qui étaient engagés qui n'ont finalement pas été versés. Cette année les Présidents ont anticipé la crise sanitaire car très peu de projet ont fait l'objet d'une demande de subvention.
- Pour les subventions de fonctionnement de 2021, la commission association a étudié les demandes en prenant en compte également le contexte sanitaire et le fonctionnement qui en découle. En effet, si les activités sont toutes à l'arrêt de nouveau, les frais seront réduits également. Par ailleurs les associations disposant de salariés peuvent prétendre au chômage partiel ce qui soulage leurs dépenses.
- Concernant enfin les indemnités des élus, le nouvel exécutif n'a pas souscrit à une complémentaire retraite et le point d'indice n'a pas vocation à évoluer en 2021 donc cette ligne budgétaire sera stable.

**Le chapitre 65 devrait s'élever à 220 000 €
soit en baisse de 20 % par rapport au BP 2020**

4. LES CHARGES FINANCIÈRES

- Les trois emprunts du SIM sont à taux fixe.
- Le montant des intérêts diminue au fur et à mesure des remboursements.

**Le chapitre 66 devrait s'élever à 15 000 €
soit en baisse de 25% par rapport au BP 2020**

5. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Les abonnés aux activités annuelles de la piscine n'ont pas été indemnisés au titre du premier confinement de 2020 (absence de cours de mars à juin) ce qui a pu avoir un impact sur leur réengagement en septembre.
- De nombreux usagers ont tout de même fait la démarche de s'inscrire à l'année pour la saison 2020-2021, pour un engagement financier allant de 165 à 205 € par personne.
- Depuis novembre 2020, toutes les activités fitness de la piscine ont cessé. Dans un premier temps il a été question de mettre en place un système de carte « multi'pass » pour permettre aux abonnés de récupérer les cours manqués, sans distinction aucune de créneau. A l'heure de la préparation du ROB, la piscine reste interdite d'accès aux majeurs et si la situation perdure plus longtemps il faudra envisager un remboursement des séances non réalisées.

Le chapitre 67 devrait s'élever à 50 000 €

soit un montant cent fois plus élevé par rapport au BP 2020

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des recettes en forte diminution



Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement du CA 2018 au CA 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement					Evolution 2018-2020	Evolution 2019-2020
	CA 2018	CA 2019	CA 2020			
Attenuation de charge	76 585,69 €	82 851,87 €	73 338,04 €		-4,24%	-11,48%
Produits des services	409 087,42 €	410 562,14 €	200 913,98 €		-50,89%	-51,06%
Dotations et participations	1 757 238,60 €	1 694 348,20 €	1 668 386,30 €		-5,06%	-1,53%
Autres produits de gestion courante	34 470,00 €	35 977,83 €	41 730,88 €		21,06%	15,99%
TOTAL	2 277 381,71 €	2 223 740,04 €	1 984 369,20 €		-12,87%	-10,76%

1. LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

- Les atténuations de charge correspondent aux remboursements des salaires des agents en raison d'un congé (maladie, maternité, paternité, etc.), d'un mi-temps thérapeutique ou encore d'un détachement. En 2020, la CPAM a également remboursé les salaires des agents contractuels qui étaient placés en ASA pour le seul motif de garde d'enfant en raison du confinement total.
- En 2021, un agent poursuivra son mi-temps thérapeutique au moins jusqu'en septembre. Il n'est pas possible de se prononcer pour le second agent puisque pour l'instant seul l'ASA pour personne vulnérable ne peut lui être appliqué. A noter que la position d'ASA des fonctionnaires ne permet aucun remboursement.
- L'agent détaché de manière permanente dans un syndicat a reconduit son détachement donc ses salaires nous seront remboursés intégralement par le Préfecture.

**Le chapitre 013 devrait s'élever à 55 000 €
soit identique au BP 2020**

2. LE PRODUIT DES SERVICES

- Les produits des services correspondent aux recettes d'exploitation de la piscine, aux recettes de la régie de la médiathèque et aux remboursements des fluides du Relais d'Assistances Maternelles (RAM).
- En 2020 la fermeture totale de la piscine de mars à juin a impacté très lourdement les recettes propres du SIM puisque le CA annonce une diminution de 50% de ce chapitre par rapport aux années précédentes. La saison estivale, soumise à des protocoles sanitaires très stricts avec notamment des jauges d'accueil limitées, n'a pas permis de compenser les pertes. A l'heure de la préparation du ROB, la piscine est de nouveau fermée au public loisir mais également aux scolaires.
- Le RAM est en cessation d'activité depuis décembre 2020. Pour le moment aucun gestionnaire n'a été trouvé pour reprendre l'exploitation. Ce sont donc là aussi des recettes qui viendront à manquer pour 2021.

**Le chapitre 70 devrait s'élever à 200 000 €
soit en baisse de 48% par rapport au BP 2020**

3. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Les dotations des communes restent inchangées par rapport aux années précédentes. Les Villes de Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure verseront chacune 810 000 €.
- Ce chapitre reprend également les recettes versées par le Département au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Louis Lachenal. La crise sanitaire rend inaccessible nos structures de manière très aléatoire donc cela a une incidence sur les montants versés.
- Les communes partenaires du SIM complètent les deltas entre le tarif résident et le tarif extérieur de la piscine. En l'absence d'exploitation, il y a très peu de titres à compléter ce qui diminue d'autant la participation de ces communes.

**Le chapitre 74 devrait s'élever à 1 660 000 €
soit en baisse de 1,3% par rapport au BP 2020**

4. LES PRODUITS DE GESTION COURANTES

- Le RAM est en cessation totale d'activité et nous ne disposons pas de visibilité suffisante à l'heure de la préparation du ROB pour inscrire les 14 000 € de loyer sur ce chapitre.
- Les tickets restaurant ne sont pas versés aux agents positionnés en ASA. En cas de reconfinement total durant l'année 2021, nous ne pourrions plus compter sur la part des agents sur ces chèques déjeuner donc il faut également rester prudent.
- Le logement devrait être mis en location dans le milieu d'année, dans l'idéal à un gendarme du secteur, ce qui permettrait de percevoir 9 000 € sur cette ligne.

**Le chapitre 75 devrait s'élever à 30 000 €
soit en baisse de 23 % par rapport au BP 2020**

III. L'ÉPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

L'impact direct de la crise sanitaire



Le tableau ci-après présente les épargnes et l'autofinancement du CA 2018 au CA 2020.

	Les épargnes et l'autofinancement			Evolution 2018-2020	Evolution 2019-2020
	CA 2018	CA 2019	CA 2020		
Epargne de gestion	617 983,49 €	498 295,79 €	292 037,97 €	-53%	-41%
Epargne brute	605 843,22 €	487 384,84 €	282 400,53 €	-53%	-42%
Epargne nette	312 317,70 €	198 321,27 €	-17 230,23 €	-106%	-109%
Autofinancement	343 220,12 €	231 920,56 €	27 544,16 €	-92%	-88%

RAPPEL DES DÉFINITIONS

- Epargne de gestion : somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- Epargne brute : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- Epargne nette : épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.
- Autofinancement : épargne nette cumulée au produit de FCTVA perçu au titre de l'exercice budgétaire.

La capacité d'autofinancement du SIM, synonyme d'une bonne santé financière, est en chute libre. Les recettes propres de la piscine ont été divisées par deux en raison de la crise sanitaire et la baisse de 60 000 € des dotations des communes, actée en 2019, diminue d'autant les recettes réelles du syndicat. A cela s'ajoute la hausse, pour deux années encore, du montant du capital de la dette. Le budget 2021 ne pourra pas, contrairement aux années précédentes, compter sur le bon excédent de fonctionnement. Les investissements vont par conséquent devoir être fortement limités, sauf à recourir à un emprunt.

Capacité d'autofinancement en 2020



IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Des investissements priorités et raisonnés



Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement du CA 2018 au CA 2020.

	Les dépenses réelles d'investissement			Evolution 2018-2020	Evolution 2019-2020
	CA 2018	CA 2019	CA 2020		
Travaux / Equipements / Maitrise d'œuvre	233 991,32 €	251 326,47 €	201 072,84 €	-14%	-20%
Remboursement du capital de la dette	293 525,52 €	289 063,57 €	299 630,76 €	2%	4%
TOTAL	527 516,84 €	540 390,04 €	500 703,60 €	-5%	-7%

En sus du remboursement du capital de la dette, dépense obligatoire à inscrire au budget primitif et qui s'élèvera en 2021 à 310 929,29€, le SIM va devoir poursuivre les investissements, en s'appuyant sur les axes 1 et 2 du projet politique. Cette année l'enveloppe allouée est divisée par deux en raison du résultat mitigé de l'exercice 2020. Ce sont donc 250 000 € qui seront provisionnés pour réaliser les travaux ou achats suivants:

- Enseignes piscine et bureaux : 10 000€
- Etude de faisabilité des projets de construction : 20 000€
- Espace aqualudique : 50 000€
- City stade et zone fitness outdoor (si subvention accordée) : 80 000€
- Isolation façades Maison Pour Tous : 30 000€
- Climatisation bureaux administratifs : 10 000€
- Fauteuils ergonomiques : 2 000€
- Auto-laveuse piscine : 10 000€
- Prises SAE pour nouvelles voies : 2 000€
- Cuisine logement : 3 000€
- Investissements divers : 20 000€

V. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Des recettes réelles diminuées



Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement du CA 2018 au CA 2020.

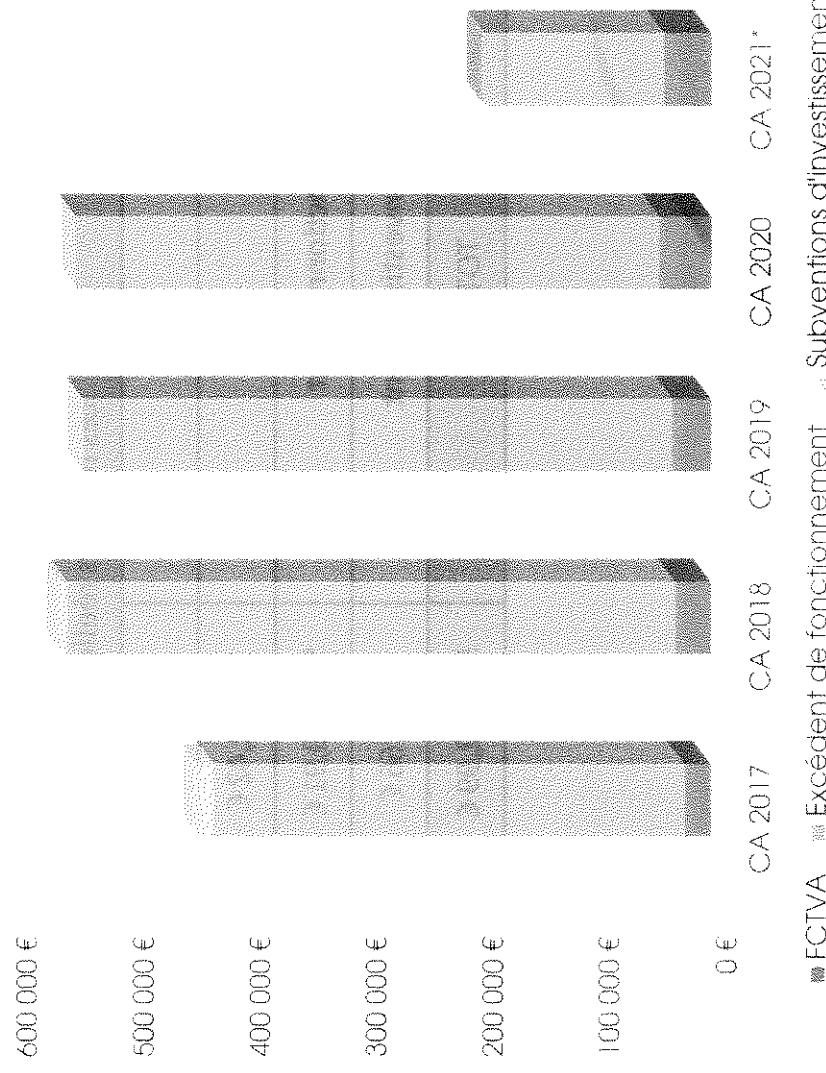
	Les recettes réelles d'investissement			Evolution 2018-2020	Evolution 2019-2020
	CA 2018	CA 2019	CA 2020		
FCTVA	30 902,42 €	33 599,29 €	44 774,39 €	45%	33%
Excédent de fonctionnement	520 739,91 €	504 670,13 €	499 949,32 €	-4%	-1%
Subventions d'investissement	6 450,66 €	2 246,00 €	- €		
TOTAL	558 092,99 €	540 515,42 €	544 723,71 €	-2%	1%

Pour 2021, la FCTVA est estimé à 40 800 € soit similaire à l'année précédente. En revanche, l'excédent de fonctionnement correspond à un tiers de l'enveloppe du BP 2020.

Le CA n'a en effet pas dégagé des marges suffisantes en fonctionnement pour pouvoir en basculer une part conséquente en investissement.

A noter que dans la graphique, les potentielles subventions d'investissements que le SIM pourrait obtenir ne sont pas comptabilisées (city stade, zone aqualudique, isolation MPT).

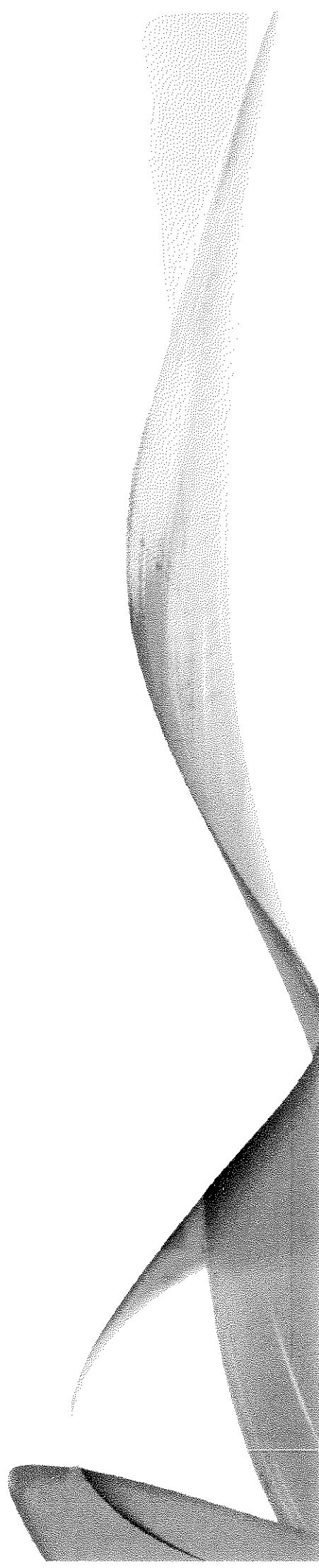
Evolution des recettes réelles d'investissement



Source : Comptes de l'année précédente et prévisions

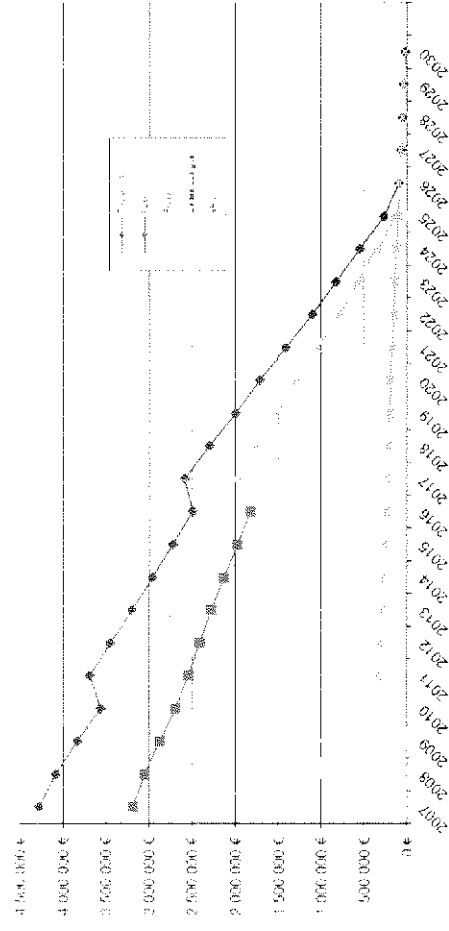
VI. LA DETTE DU SIM

Le pic du remboursement du capital



En 2021, le remboursement du capital de la dette atteint son apogée avant de diminuer dans les quatre prochaines années avec le solde de deux emprunts. En attendant, les recettes réelles vont sans doute être insuffisantes pour couvrir nos besoins d'investissements (médiathèque, city stade). La question de l'emprunt devra être soulevée, probablement en 2022.

Encours de la dette



Annuité de désendettement

